**L’abus des aînés.**

Lors de la dernière AGA de l’ACER-CART, les 2 et 3 juin 2017, nous avons établi ce qui suit comme l’une des quatre priorités pour l’année 2017-2018 :

***« S’informer et établir des stratégies afin de produire des ressources à l’usage des enseignants retraités et des aînés pour contrer la maltraitance ».***

***Qu’est-ce que la maltraitance des aînés ?***

L'abus d'un aîné est une action de quelqu'un dans une relation de confiance qui cause un préjudice ou une détresse à une personne âgée. La négligence est un manque d'action de cette personne dans une relation de confiance avec le même résultat. Les types de maltraitance les plus courants sont les suivants: physique, sexuel, émotionnel, psychologique ou mental, négligence, financière et violation des droits et libertés. Souvent, plus d'un type d'abus survient en même temps. La violence peut être un seul incident ou un comportement répété.

***Pourquoi la maltraitance existe-t-elle ?***

Les aînés sont souvent maltraités par des individus en position d’autorité sur eux. Dans certains cas, les abus peuvent être la conséquence d’alcoolisme, de l’usage de drogues ou du jeu, de maladie mentale ou d’une histoire familiale de violence envers les aînés. L’abus est utilisé par l’agresseur pour intimider, isoler, dominer et contrôler d’autres personnes.

***Qui est-ce qui maltraite les aînés ?***

Dans la plupart des cas, les personnes âgées qui en souffrent connaissent leurs tortionnaires et leur font confiance. Ça peut être un membre de la famille, un ami ou quelqu’un qui offre son aide pour les besoins de base ou même un préposé aux soins dans une institution de santé. Dans plusieurs cas de maltraitance, l’abuseur dépend financièrement de la personne âgée pour le gîte et le couvert.

***Quels sont les indices de maltraitance et de négligence ?***

*La maltraitance et la négligence des aînés sont très difficiles à détecter. Les signes et symptômes suivants peuvent être des indices d’abus ou de négligence :*

* Peur, anxiété, dépression ou passivité envers un membre de la famille, d’un ami ou d’un soignant.
* Blessures physiques inexplicables
* Déshydratation, alimentation et hygiène négligées.
* Mauvais usage de médicaments.
* Confusion au sujet de nouveaux documents légaux, tels un nouveau testament ou une hypothèque.
* Disparution soudaine des liquidités financières et autres biens.

***Quels sont les types de maltraitance les plus fréquents ?***

**Physique**

* Les coups de toutes sortes : de pied, de poing, les gifles, la bousculade, etc.
* Les brûlures vives ou à l’eau bouillante
* Toute contrainte des mouvements physique ou médicale
* Trop ou trop peu de médication.

**Sexuelle**

* Toute forme de contact sexuel avec une personne sans son consentement : activité sexuelle, caresses ou baisers
* allusions ou suggestions sexuelles verbales
* manque de respect pour la dignité de la personne

**Émotionnelle, psychologique et mentale**

* Traiter un adulte comme un enfant par des remarques blessantes ou humiliantes
* Critiquer, rabaisser, effrayer ou terroriser une personne en permanence
* Séquestration d’une personne dans sa chambre
* Interdire les visites
* Menacer la personne d’internement dans une institution

**Négligence**

* Priver une personne des nécessités vitales tels la nourriture, la médication prescrite, la surveillance et les soins nécessaires, ainsi que du logement adéquat et sécuritaire et de l’aide à se vêtir et à se laver
* autonégligence qui mène une personne à ne plus se soigner.

**Financière**

* Tromper, menacer ou persuader une personne âgée à se départir de son argent ou de ses biens
* Presser indûment un aîné pour lui faire changer son testament ou le nom de l’exécuteur testamentaire ou à signer des documents qu’il ne comprend pas
* Lui voler de l’argent, des économies ou des chèques
* Menacer de priver une personne âgée de visites ou d’exiger un paiement pour permettre la visite des enfants et petits-enfants
* Occuper le domicile d’une personne âgée sans partage équitable des frais sur demande

**Violation des Droits et Libertés**

* Interférer dans la pratique de la religion ou des coutumes et traditions d’une personne
* Ouvrir, altérer ou réacheminer le courrier
* Hospitaliser une personne sans justification légitime
* Cacher des informations importantes
* Enfermer ou restreindre indûment les mouvements d’une personne

***Pourquoi certains aînés sont-ils récalcitrants à parler de maltraitance ?***

Les personnes âgées se sentent honteuses ou embarrassées de dire à qui que ce soit qu’elles sont abusées par une personne censée être fiable. Elles peuvent avoir peur des répercussions ou de la punition ou même de perdre leur domicile. Elles peuvent aussi agir par loyauté envers leur famille. Souvent, les personnes âgées ne sont pas conscientes qu’il existe des gens et des ressources disponibles pour les aider.

***Qui peut les aider ?***

Il est important que les personnes âgées aient accès à l’information afin de prendre les bonnes décisions et de connaître l’aide mise à leur disposition. Cela peut comprendre l’aide et l’appui de membres de leur famille ou d’amis, de divers services sociaux et de santé, de la police, de professionnels du droit ou de communautés religieuses.

Personne ne mérite d’être négligé ou abusé.

***Voici quelques sites web en rapport avec ce sujet :***

1. Canadian Network for the Prevention of Elder Abuse

 [www.cnpea.ca](http://www.cnpea.ca)

2. National Initiative for the Care of the Elderly

 [www.nicenet.ca](http://www.nicenet.ca)

3. Elder Abuse Ontario

 [www.elderabuseontario.com](http://www.elderabuseontario.com)

4. Government of Canada–Elder Abuse Awareness

 [www.seniors.gc.ca](http://www.seniors.gc.ca)

5. Nova Scotia Department of Seniors Elder Abuse Strategy

 [www.novascotia.ca/seniors/elder\_abuse.strategy](http://www.novascotia.ca/seniors/elder_abuse.strategy)

6. Legal Information Society of Nova Scotia–It’s in Your Hands

 [www.legalinfo.org/seniors](http://www.legalinfo.org/seniors)

Bill Berryman

Représentant régional — Est,

Président Comité de mobilisation politique,